

1 – APPROBATION PROCES VERBAL – SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

Le maire demande si le procès-verbal de la séance du 27 FEVRIER 2017 appelle des observations particulières.

Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – ADMINISTRATION GENERALE

- **Désignation Délégué du Conseil Municipal à la SEML « Prades Conflent Accueil Promotion » suite à la démission de Monsieur Lionel JUBAL :**

Par délibération du 07 Avril 2014 et après élection, les délégués ci-après ont été désignés à la SEML « Prades Conflent Accueil Promotion » :

- SEML « PRADES CONFLENT ACCUEIL PROMOTION » :

- * Délégué : JANER Jean-Christophe
- * Déléguée : PREVOT Elisabeth
- * Déléguée : MARTY Christine
- * Déléguée : GOBERT – FORGAS Thérèse
- * Déléguée : BOUVIER Géraldine
- * Délégué : JUBAL Lionel
- * Déléguée : OLIVARI Stéphanie
- * Délégué : PICQ François

Par courrier du 28 Février 2017, **Monsieur Lionel JUBAL** a fait connaître son désir de démissionner de cette délégation.

Il a été demandé à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un nouveau délégué afin de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil Municipal désigne **Madame Monique TAILLANT** déléguée de la commune à la SEML « Prades Conflent Accueil Promotion », suite à la démission de Monsieur Lionel JUBAL.

A compter de ce jour, la liste des délégués de la commune à la SEML « Prades Conflent Accueil Promotion » est composée comme suit :

- SEML « PRADES CONFLENT ACCUEIL PROMOTION » :

- * Délégué : JANER Jean-Christophe
- * Déléguée : PREVOT Elisabeth
- * Déléguée : MARTY Christine
- * Déléguée : GOBERT – FORGAS Thérèse
- * Déléguée : BOUVIER Géraldine
- * Déléguée : TAILLANT Monique
- * Déléguée : OLIVARI Stéphanie
- * Délégué : PICQ François

RESULTATS DU VOTE : Votants : 24 - Nombre de voix obtenues : 24 - Blancs ou Nuls: 0

• **Modification Statuts du « SYDEEL 66 » - Changement de Nom – Approbation :**

Le Comité syndical du « **Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales** » (SYDEEL66), a, dans sa séance du 14 Février 2017, délibéré à la majorité en faveur d'une modification de ses statuts approuvés par arrêté préfectoral N° 2015271-0001 du 28 Septembre 2015.

Conformément à l'article 1^{er} desdits statuts, cette proposition de modification a pour but le changement du **Nom du Syndicat**.

Le **SYDEEL66** est adhérent au groupement des Syndicats d'Energie sur le territoire de la grande région Occitanie. Cette entente entre les 13 syndicats a été entérinée lors de la signature de la convention le 02 Décembre dernier par les treize présidents du Territoire d 'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée.

A ce titre, une petite modification permettrait de marquer l'empreinte de notre département et ainsi de conserver et renforcer notre identité au sein de cette entente. Le nom du syndicat serait donc : « **Syndicat Départemental d'Energies et D'Electricité du Pays Catalan** » - le **nom usuel** resterait « **SYDEEL 66** ».

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux de chaque Commune membre du SYDEEL66 doivent se prononcer sur la modification des statuts ci-dessus exposée.

Un accord unanime a été donné.

• **Opération « Revitalisation du cœur de Ville – Restauration Façades » - Constitution et Désignation des élus délégués à la Commission Technique Municipale :**

Dans le cadre du nouveau règlement portant sur le calcul de l'aide communale concernant l'opération « Revitalisation du cœur de Ville – Restauration des façades », mis en application à compter du 1^{er} Janvier 2017, il est prévu la création d'une Commission Technique Municipale chargée d'examiner les dossiers particuliers et portant notamment sur les cas suivants :

- Façades multiples,
- Façades estimées remarquables,
- Façades importantes dont les travaux feraient l'objet d'une subvention dépassant le plafond de 6 000 € (étudiées au cas par cas par la commission).

Il a été proposé à l'assemblée la liste des élus délégués à cette Commission Technique Municipale comme suit :

- **Anne-Marie BRUN**
- **Yves DELCOR**
- **Guy PEIX VIVES**

Un accord unanime a été donné.

• **Acceptation dons à la commune de Marie GOUZY : Archives de Dolores GOUZY et de Madame et Monsieur François AYATS :**

Il a été exposé à l'assemblée les dons ci-après :

1 - Madame Marie GOUZY a fait don à la Commune de Prades de documents appartenant à sa maman, Madame Dolores GOUZY, amie de Pablo Casals :

La liste de ces archives est la suivante :

- ✓ **Programmes du Festival : 38 dont 9 dédiacés (les dédiacés les plus intéressantes historiquement, se trouvent dans les plaquettes de 1950, 55, 56, 58, 59, 62 et 65)**
- ✓ **Dépliants programmes du Festival : 20**
- ✓ **Dépliants programmes divers : 9**
- ✓ **Photographies : 87 (Certaines sont dédiacées par Pablo Casals).**
- ✓ **1 dédiacé de Pablo Casals à Madame Dolores Gouzy sur un programme du Maître, en concert à Toulouse en 1947**
- ✓ **1 photocopie de photo d'un concert de 1956 et 1 page de revue (abîmée) avec photo d'une répétition de concert**
- ✓ **14 Correspondances de Madame et Monsieur Pablo Casals et de Monsieur Bernard GAVOTY à Madame Dolores GOUZY**
- ✓ **1 dédiacé du Quatuor Eisenberg à Madame Dolores Gouzy**
- ✓ **32 Articles de presse française et espagnole**
- ✓ **13 Plaquettes diverses**
- ✓ **5 livres dont 1 de Monsieur Von Tobel en Portugais**

2 – Madame et Monsieur François AYATS ont fait don à la commune de copies de documents concernant l'orchestre symphonique de Foix (années 1947 – 1949) et de la correspondance entre Pablo Casals et les parents de Madame AYATS dont la maman, Georgette LAUTHIER était présidente de l'Orchestre symphonique.

Il a été proposé à l'assemblée de bien vouloir accepter les dons ci-dessus énoncés.

Un accord unanime a été donné.

3 – FINANCES

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 20 MARS 2017, les points suivants ont été présentés à l'assemblée délibérante.

- **Compte Administratif 2016 – Budget Principal – COMMUNE - Examen et approbation :**

L'approbation du Compte Administratif 2016 de la COMMUNE a été proposée au Conseil Municipal après l'examen de ses résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	778 476.29			318 949.72	778 476.29	318 949.72
Opérations de l'exercice	3 194 360.12	3 464 423.30	6 247 105.00	7 982 935.43	9 441 465.12	11 447 358.73
TOTAUX	3 972 836.41	3 464 423.30	6 247 105.00	8 301 885.15	10 219 941.41	11 766 308.45
Résultats de clôture	508 413.11			2 054 780.15	508 413.11	2 054 780.15
Restes à réaliser	1 025 736.18	857 607.47			1 025 736.18	857 607.47
TOTAUX CUMULES	1 534 149.29	857 607.47		2 054 780.15	1 534 149.29	2 912 387.62
RESULTATS DEFINITIFS	676 541 .82			1 972 396.72		1 378 238.33

Monique TAILLANT, doyenne de la séance, a pris la présidence de la séance et a demandé à l'assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif 2016 de la commune.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jean CASTEX, Maire de la Commune a quitté l'assemblée et n'a pas pris part au vote du présent Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2016 de la Commune a été adopté l'unanimité.

• **Affectation des résultats de l'exercice 2016 - Budget principal – COMMUNE :**

Il a été proposé à l'assemblée l'affectation du résultat de l'exercice 2016, de la Section de Fonctionnement du Budget Principal comme suit:

Résultats de l'exercice :

Section de fonctionnement : + 2 054 780,15 €
Section d'investissements (Réalisés et Restes à Réaliser): - 676 541,82 €

Décision d'affectation du résultat de fonctionnement :

* Affectation au 1068 à la couverture du déficit d'investissement : 676 541,82 €
 * Reprise en excédent de fonctionnement au compte 002 : 1 378 238,33 €

Un accord unanime a été donné.

• **Compte Administratif 2016 – Budget Annexe - CINEMA LE LIDO - Examen et approbation :**

L'approbation du Compte Administratif 2016 du Cinéma « Le Lido » a été proposée au Conseil Municipal après l'examen de ses résultats suivants :

LE LIDO - COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				42 612,54		42 612,54
Opérations de l'exercice			247 712,58	145 331,15	247 712,58	145 331,15
TOTAUX			247 712,58	187 943,69	247 712,58	187 943,69
Résultats de clôture			59 768,89		59 768,89	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			59 768,89		59 768,89	
RESULTATS DEFINITIFS					59 768,89	

Monique TAILLANT, doyenne de la séance, a pris la présidence de la séance et a demandé à l'assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif 2016 du Cinéma « Le Lido ».

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Jean CASTEX, Maire de la Commune, a quitté l'assemblée et n'a pas pris part au vote du présent Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2016 du Cinéma « Le Lido » a été adopté à l'Unanimité.

• **Affectation des résultats - Budget Annexe - CINEMA LE LIDO - Examen et approbation :**

Il a été proposé l'affectation du résultat de l'exercice 2016, de la Section de Fonctionnement du Budget Annexe CINEMA LE LIDO comme suit:

Résultats de l'exercice :

Section de fonctionnement : - 59 768,89 €
Section d'investissements (réalisés et Restes à Réaliser): 0 €

Décision d'affectation du résultat de fonctionnement :

* Affectation au 1068 à la couverture du déficit d'investissement : 0 €
 * Reprise en déficit 002 : - 59 768,89 €

Un accord unanime a été donné.

• **Compte Administratif 2016 – Budget Annexe – LOTISSEMENT POLE SANTE – QUARTIER GARE :**

L'approbation du Compte Administratif 2016 du Lotissement « Pôle Santé » - Quartier Gare - a été proposée au Conseil Municipal après l'examen de ses résultats suivants :

POLE SANTE - COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	441 603,93			187 550,00	441 603,93	441 603,93
Opérations de l'exercice		441 603,93	618 334,67	149 856,48	618 334,67	
TOTAUX	441 603,93	441 603,93	618 334,67	337 406,48	1 059 938,60	441 603,93
Résultats de clôture		0,00	280 928,19		280 928,19	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			280 928,19		280 928,19	
RESULTATS DEFINITIFS					280 928,19	

Monique TAILLANT, doyenne de la séance, a pris la présidence de la séance et a demandé à l'assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif 2016 du Lotissement « Pôle Santé » - Quartier Gare.

POUR : 23 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jean CASTEX, Maire de la Commune, a quitté l'assemblée et n'a pas pris part au vote du présent Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2016 du Lotissement « Pôle Santé » - Quartier Gare, a été adopté à l'Unanimité.

• **Affectation des résultats - Budget Annexe - LOTISSEMENT POLE SANTE – QUARTIER :**

Il a été proposé l'affectation du résultat de l'exercice 2016, de la Section de Fonctionnement du Budget Annexe Lotissement Pôle Santé – Quartier Gare, comme suit:

Résultats de l'exercice :

Section de fonctionnement : - 280 928,19 €

Section d'investissements (réalisés et Restes à Réaliser): 0 €

Décision d'affectation du résultat de fonctionnement :

* Affectation au 1068 à la couverture du déficit d'investissement : 0 €

* Reprise en déficit 002 : - 280 928,19 €

Un accord unanime a été donné.

• **Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal – Budget Principal - COMMUNE - Examen et approbation :**

Les résultats du Compte de Gestion 2016 étant identiques à ceux du Compte Administratif après reprise des résultats antérieurs, l'approbation du Compte de Gestion 2016 de la COMMUNE, a été proposée au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion 2016 de la commune établi par Monsieur le Receveur Municipal a été approuvé à l'Unanimité.

- [Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal – Budget Annexe - CINEMA LE LIDO Examen et approbation :](#)

Les résultats du Compte de Gestion 2016 étant identiques à ceux du Compte Administratif, l'approbation du Compte de Gestion 2016 du Cinéma « Le Lido » a été proposée au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion 2016 du cinéma «Le Lido» établi par Monsieur le Receveur Municipal a été approuvé à l'Unanimité.

- [Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal – Budget Annexe - LOTISSEMENT POLE SANTE – QUARTIER GARE - Examen et approbation :](#)

Les résultats du Compte de Gestion 2016 étant identiques à ceux du Compte Administratif, l'approbation du Compte de Gestion 2016 du Lotissement « Pôle Santé », a été proposée au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion 2016 du Lotissement « Pôle Santé » établi par Monsieur le Receveur Municipal a été approuvé à l'Unanimité.

- [Budget Primitif 2017 – Budget Principal COMMUNE - Examen et approbation :](#)

Après avoir entendu le projet du **BUDGET PRIMITIF 2017** proposé suite à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires dans la séance du **27 Février 2017** et après avis de la commission des finances réunie le **20 MARS 2017**, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - BP 2017		
Section de Fonctionnement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	9 480 932.33	8 102 694.00
Excédent antérieur		1 378 238.33
Total Fonctionnement:	9 480 932.33	9 480 932.33
Section d'Investissement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	4 234 546.00	5 079 216.53
Déficit Antérieur	676 541.82	
Restes à réaliser	1 025 736.18	857 607.47
Total Investissement :	5 936 824.00	5 936 824.00
Total Budget 2017 :	15 417 756.33	15 417 756.33

POUR : 21

CONTRE : 2

ABSTENTION : 1

Le Budget Primitif 2017 a été approuvé à la majorité des membres du Conseil Municipal.

Madame Stéphanie OLIVARI s'est prononcée CONTRE le Budget Primitif de la Commune 2017, en son nom propre et en celui de son mandant, Monsieur Julien BARAILLE.

Monsieur François PICQ s'est abstenu.

• **Budget Primitif 2017 – Budget Annexe - CINEMA LE LIDO - Examen et approbation :**

Après avoir entendu le projet du **BUDGET PRIMITIF ANNEXE du CINEMA « LE LIDO » 2017** proposé suite à la tenue du **Débat d'Orientations Budgétaires** dans la séance du **27 FEVRIER 2017** et après avis de la Commission des Finances réunie le **20 MARS 2017**, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le Budget Primitif Annexe du Cinéma « LE LIDO » pour l'exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement :		
Opérations de l'exercice	249 700.00	309 468.89
Déficit antérieur	59 768.89	
Total Fonctionnement:	309 468.89	309 468.89

POUR : 24 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Budget Primitif Annexe 2017 du Cinéma « Le lido » – a été approuvé à l'Unanimité des membres du Conseil Municipal.

• **Budget Annexe Cinéma « Le Lido » - Versement Subvention Equilibre – Budget Principal :**

La Ville de Prades a souhaité identifier les dépenses d'exploitation du Cinéma « Le Lido » dans un Budget Annexe auquel une subvention d'équilibre est attribuée tous les ans.

L'exercice 2016 se clôt par un déficit de **59 768,89 €** entièrement dû au non versement de la subvention communale 2016.

Il a été proposé à l'assemblée d'attribuer et de verser une subvention d'équilibre d'un montant de **154 768,89 €** au Budget Annexe du Cinéma « Le Lido ».

Un accord unanime a été donné.

• **Budget primitif 2017 – Budget Annexe - LOTISSEMENT POLE SANTE – QUARTIER GARE – Examen et Approbation :**

Après s'être fait présenter le projet du **BUDGET PRIMITIF ANNEXE - Lotissement « Pôle Santé » - Quartier Gare - 2017**, proposé suite à la tenue du **Débat d'Orientations Budgétaires** dans la séance du **27 FEVRIER 2017** et après avis de la commission des finances réunie le **20 MARS 2017**, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le Budget Primitif Annexe du Lotissement situé au Pôle Santé pour l'exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT POLE SANTE BP 2017		
Section de Fonctionnement :		
	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	280 928.19	
Opérations réelles	70 787.81	351 716.00
Opérations d'ordre	652 380.08	652 380.08
Total Fonctionnement:	1 004 096.68	1 004 096.68
Section d'Investissement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre	652 380.08	652 380.08
Total Investissement :	652 380.08	652 380.08
Total Budget 2016 :	1 656 476.76	1 656 476.76

POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Budget Primitif 2017 annexe du Lotissement « Pôle Santé » - Quartier Gare a été approuvé à l'Unanimité des membres du Conseil Municipal.

- **Impôts locaux – Fixation des taux des 3 taxes :**

Il a été proposé à l'assemblée, conformément aux orientations budgétaires présentées le **27 FEVRIER 2017**, dans le cadre de l'examen du D.O.B. 2017, et après avis de la commission des finances réunie le **20 MARS 2017**, de reconduire les taux fixés en 2016 par le Conseil Municipal à savoir :

- Taxe d'Habitation : 17,45 %
- Taxe Foncière : 25,97 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 53,30 %

Un accord unanime a été donné.

- **ASSOCIATIONS – Subventions 2017 – Attributions :**

Comme chaque année, il convient de se prononcer sur le montant des subventions communales et concours financiers divers versés aux différentes associations de la ville.

Il a été demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer, après consultations et avis favorables des commissions : « Culture » - « Sport » **du 16 MARS 2017** et « Finances », **du 20 MARS 2017**, sur les propositions d'attribution de subventions aux différentes associations de la ville comme suit :

CONCOURS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

ASSOCIATIONS	MONTANT en € Subventions 2017
FESTIVAL DE MUSIQUE	45 000
<i>Personnel mis à disposition</i>	31 400
UCE	14 000
FESTIVAL DE CINEMA	10 000
ASSOCIATION CULTURELLE DE CUXA	600
PRAD'ANIM	3 500
SARDANISTES	300
ALEC	1 170
CASAL DEL CONFLENT	2 000
LEZARDORE	350
CONCINUM	350
PRADDE	400
EQUITALENT	1 350
<i>Subvention Exceptionnelle</i>	1 500
TERRA DEL SOL	350
PHOTO CLUB	750
<i>Subvention Exceptionnelle</i>	750
Association de sauvegarde du Canal de Bohère	450
JUMELAGES	2 000
NON ATTRIBUE - RESERVE	2 000
TOTAL	117 470

CONCOURS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES

ASSOCIATIONS	MONTANT en € Subventions 2017
AMICALE ANCIENS MARINS	90
FNACA	200
LES MEDAILLES MILITAIRES	90
UNCAFN	90
SOUVENIR FRANÇAIS	90
ARBRE DE NOEL DES ECOLES	3 800
FSE COLLEGE	450
ASSOCIATION RANDONNEES NEIGE	3 000
RASED	1 000
PREVENTION ROUTIERE	250
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	150
JARDIN DE L'AMITIE	5 800
<i>JARDIN DE L'AMITIE - Emprunt Convention</i>	2 550
PARALYSES DE FRANCE	90
CROIX ROUGE	90
COULEURS FAMILLE	3 500
ASSOCIATION MOSAIQUE	2 800
UNIS JEUNES	500
<i>Subvention exceptionnelle</i>	200
LES AINES RURAUX	450
AAPPM PECHE	400
<i>Subvention exceptionnelle</i>	4 000
ASSOCIATION EXPANSION PRADEENNE	12 298
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - participation calendrier 2017	500
RESERVE	2 500
RESERVE SUPPLEMENTAIRE	13 000
TOTAL	57 888

CONCOURS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASSOCIATIONS	MONTANT en € Subventions 2017
ASP	24 000
ASS. CYCLISTE	550
ASCS DES ECOLES PRIMAIRES	650
Ecoles - Aide exceptionnelle	600
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	600
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE	500
ASSOCIATION SPORTIVE PENSIONNAT	280
AEROMODELISME	1 200
BADMINTON	850
CONFLENT SPELEO	800
CLUB NATATION	500
GPRENC	225
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	540
JOP	25 500
<i>JOP – Fédérale 2</i>	35 000
ERC	11 000
JUDO CLUB	3 400
KARATE	1 200
Subvention exceptionnelle	400
PETANQUE PRADEENNE	2 000
P.C. BASKET	3 500
<i>PC Basket – Aide exceptionnelle</i>	4 000
TENNIS CLUB	2 000
TENNIS DE TABLE	700
TIR SPORTIF	750
VTT	1 200
CLUB ALPIN FRANCAIS	900
A.G.P.C.	4 500
Subvention exceptionnelle	1 000
ARCHERS	650
2KPDP	630
CHINDAI CLUB	150
CEPERTS	250
TWIRL'EN PRADA	250
<i>Twirl'en Prada – Aide exceptionnelle</i>	750
PRADES COUNTRY	300
RESERVE	6 000
TOTAL	137 325

DIT QUE les crédits ont été prévus au budget – Article 6574

* Jean CASTEX, Président, Anne-Marie BRUN, Agnes ANCEAU et Monique TAILLANT, déléguées à l'association « Festival Pablo Casals », n'ont pas pris part au vote de la subvention allouée à la dite association.

* Agnes ANCEAU, Présidente de l'association « Lézardoré » n'a pas pris part au vote de la subvention allouée à la dite association.

Un accord unanime a été donné.

- **ASSOCIATIONS - Conventions - Commune/associations bénéficiant de subventions supérieures à 23.000€ par an – Exercice 2017 :**

Suite aux réunions des commissions d'attribution des subventions 2017 aux associations de la Ville, les conventions à intervenir dans le cadre des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 06 Juin 2001 pour les organismes

de droit privé bénéficiaires de subventions supérieures à 23.000 € par an, seront présentées au Conseil Municipal.

Ces conventions ont pour objectif de fixer les obligations réciproques des parties et notamment les actions à mener par les associations et les comptes rendus et justificatifs à produire aux communes.

A ce titre, il a été demandé au Conseil Municipal qui vient d'attribuer les subventions 2017 aux associations, de se prononcer sur les conventions à intervenir entre la commune et les associations ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint à les signer :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION ALLOUEE PAR LA COMMUNE
A.S.P. PRADES	24 000 €
J.O.P.C.C.	60 500 €
FESTIVAL PABLO CASALS	76 400 €

Monsieur Jean CASTEX, Président de l'association FESTIVAL PABLO CASALS, Mesdames Anne-Marie BRUN, Agnes ANCEAU et Monique TAILLANT, élues déléguées à l'association « Festival Pablo Casals », n'ont pas pris part à l'examen et au vote de ce point concernant ladite association.

Un accord unanime a été donné.

• **Tarifs Camping Municipal – HLL – Additif - Modificatif :**

Par délibération du 10 Octobre 2016, le Conseil Municipal a fixé les différents tarifs applicables au Camping Municipal et aux Habitations Légères et de Loisirs pour la saison 2017.

La commune ayant récemment réhabilité un nouveau chalet d'une capacité d'hébergement de 2 à 4 personnes, il convient de fixer les nouveaux tarifs applicables à ce type d'hébergement qui n'existait pas jusqu'ici et de revoir certains éléments.

Il a été proposé au Conseil Municipal après consultation et avis favorable de la commission des finances du **20 MARS 2017**, de se prononcer sur les modifications suivantes apparaissant en rouge dans le tableau ci-dessous :

TARIFS CAMPING

PERIODES	AVRIL	MAI à JUIN	JUILLET à AOUT	OCT à NOV
CATEGORIES				
Emplacements	2,50 €	2,50 €	4,00 €	2,50 €
Consommation électricité	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Redevance adulte	2,50 €	3,50 €	3,50 €	2,50 €
Redevance enfant (- de 7ans)	1,50 €	2,50 €	3,00 €	1,50 €
Véhicule (cyclo gratuit)	1,50 €	2,50 €	3,00 €	1,50 €
Animal	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Gardiennage caravane / mensuel	30,00 €	////////	////////	30,00 €

TARIFS CHALETS

CHALET CONFORT 2 / 4 PERSONNES	MAI - JUIN	JUILLET - AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE à AVRIL
La Semaine	330,00 €	450,00 €	380,00 €	280,00 €
CHALET CONFORT 4/6 PERSONNES	MAI - JUIN	JUILLET - AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE à AVRIL
La semaine	330,00 €	490,00 €	400,00 €	280,00 €

CHALET STANDARD 5 PERSONNES (*)	MAI - JUIN	JUILLET - AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE à AVRIL
La nuit en semaine	60,00 €	70,00 €	60,00 €	50,00 €
La nuit en Weekend (Vend-Sam)	65,00 €	75,00 €	65,00 €	55,00 €
La semaine	250,00 €	350,00 €	250,00 €	150,00 €
Le mois	////////	////////	////////	480,00 €
CHALET STANDARD 6/ 8 PERSONNES	MAI - JUIN	JUILLET - AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE à AVRIL
La nuit en semaine	65,00 €	90,00 €	75,00 €	60,00 €
La nuit en Weekend (Vend-Sam)	75,00 €	100,00 €	90,00 €	70,00 €
La semaine	360,00 €	570,00 €	460,00 €	310,00 €
Le mois	SUPPRIME			570,00 €
SUPPLEMENT CHALET	NUITEE	SEMAINE	2 SEMAINES	3 SEMAINES
Télévision	3,00 €	10,00 €	15,00 €	30,00 €
WIFI	3,00 €	10,00 €	12,50 €	15,00 €
	SUPPRIME			
Animaux	1,50 €			
Forfait Ménage	60, 00 €			
<p>(*) 10% de remise pour 21 nuitées minimum sur tous les emplacements & chalet Standard Juillet/Aout " semaine": du samedi au samedi</p> <p>Une caution de 300,00 € par chèque est demandée à l'arrivée. Un état des lieux du logement, ainsi qu'un contrôle de l'inventaire, sera effectué lors de la remise des clés. La caution est restituée au départ du locataire après état des lieux avec le gérant ou son représentant. En cas de détérioration de l'hébergement ou du matériel, le camping se réserve le droit de garder et encaisser la caution.</p> <p>Un second chèque de caution de 60,00 € de ménage pour la location "chalet Confort" est demandé à l'arrivée. Le ménage du logement doit être effectué en totalité, y compris cuisine, WC, salle de bains et terrasse. Si le ménage de départ n'est pas effectué par l'occupant (ou s'il est insuffisant selon appréciation du gérant), le chèque de caution ménage sera encaissé.</p>				

Un accord unanime a été donné.

4 – URBANISME - TRAVAUX

- **« Opération Vitrines » – Convention Commune / Propriétaires :**

Dans le cadre de la politique de valorisation et de dynamisation du centre-ville conduite par la ville, un projet visant à mettre en valeur les vitrines des commerces du centre-ville aujourd'hui inoccupées, a été étudié.

Ce projet consiste en l'habillage événementiel de ces vitrines pour qu'elles deviennent des supports permettant de présenter les valeurs patrimoniales de la ville (histoire, métiers, ...). Il apportera une solution esthétique supplémentaire favorisant l'image de ces locaux, susceptible d'impulser une nouvelle attractivité touristique et commerciale du cœur de ville au bénéfice des acteurs économiques. Par ailleurs, il permettra également aux propriétaires qui le souhaitent de valoriser leurs biens immobiliers.

Il a été proposé à l'assemblée de se prononcer sur ce projet et de l'autoriser à signer la convention « Opération Vitrines » à intervenir avec les propriétaires des immeubles pouvant être concernés par cette opération.

Un accord unanime a été donné.

5 – BAUX - CONVENTIONS

- Plan d'Eau – Activité « Pêche » - Convention Commune / Fédération de Pêche / AAPPMA Amodiation droits de pêche :

Dans le cadre du projet de développement de l'activité halieutique s'inscrivant dans un plan d'ensemble de développement de la plaine Saint Martin porté par la ville, il convient d'établir une convention tripartite entre la commune, la Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique représentée par son Président, Monsieur Albert PARES et l' Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des pêcheurs de la Têt et du Caillan, A.A.P.P.M.A., représentée par son Président, Monsieur Hervé CLIMENS.

Cette convention mise en œuvre par le passé, a pour objectif d'amodier à ladite Fédération par le biais de l'association ci-dessus citée, les droits de pêche du plan d'eau de Prades sis au lieu-dit « Chemin du Gaz », cadastré Section AZ n° 75 et affecté au domaine privé communal. Dans le cadre de la gestion piscicole et halieutique du plan d'eau, elle définit les engagements de chacune des parties qui auront à leur charge l'activité « pêche » qui y est pratiquée et permet de formaliser les conditions de fonctionnement de cette activité sur le site.

Il a été proposé à l'assemblée, sur la base des éléments ci-dessus, de bien vouloir se prononcer sur l'intervention d'une convention tripartite entre les différentes parties ci-dessus énoncées pour une période de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Un accord unanime a été donné.

- Epreuve Sportive « VUELTA 2017 » – Convention Organisation et Participation :

Les dirigeants de la Société UNIPUBLIC, organisatrice du tour cycliste d'Espagne « VUELTA 2017 », ont contacté la ville afin d'y organiser un départ d'étape. Cette étape conduira les cyclistes jusqu'en Andorre, il s'agira de la 3^{ème} étape qui aura lieu le Lundi 21 Août 2017. Les deux précédentes étapes se dérouleront à Nîmes avec un « contre la montre par équipes » puis entre Nîmes et Gruissan.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette manifestation qui est la seule sur le département des P.O., de l'impact médiatique de cette course et de son intérêt en termes de communication et de promotion du territoire, il a été proposé à la Communauté de Communes « Conflent-Canigó » par le biais de l'Office de Tourisme Intercommunal et au Conseil Départemental, d'être partenaires de la ville pour l'organisation de cette épreuve et de participer aux stands sur le village partenaire, notamment pour assurer la promotion du territoire.

Il a été proposé à l'assemblée :

- de se prononcer sur la participation de la Commune à cette manifestation, dont le coût global est de 25 000 € TTC, réparti entre les 3 co-contractants de la Société UNIPUBLIC, soit **8.333,33 € TTC** pour chacun des partenaires,
- de l'autoriser à signer la convention quadripartite à intervenir entre la Société UNIPUBLIC, la Commune, le Département et l'Office du Tourisme Intercommunal « Conflent - Canigó ».

Un accord unanime a été donné.

6 – PERSONNEL

- Modification du Tableau des Effectifs :

Il a été proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs permettant la création des grades suivants :

- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

- 1 Rédacteur Principal 2^{ème} Classe
- 1 Animateur Principal 2^{ème} Classe
- 1 Attaché Hors Classe
- 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à 21/35^{ème}
- 1 Agent Territorial Spécialisé Principal 1^{ère} Cl des Ecoles Maternelles

Un accord unanime a été donné.

7 – DECISIONS MUNICIPALES

Du 22 Février 2017 :

OBJET : Demande de subvention à l'Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 - Opération : Travaux de restauration de l'église Saint-Pierre – Phase A - Programme de restructuration de bâtiments publics

Article 1 : De solliciter de la part de l'Etat, une aide financière au titre de la DETR 2017 à hauteur de 591 929,31 € représentant 80% du montant total de l'opération de la phase A des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre. Le montant total de cette opération s'élève à la somme de 739 911,64 € H.T..

Du 22 Février 2017 :

OBJET : Demande de subvention à l'Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 - Opération : Extension du système de vidéo-protection – Phase 3 - Programme de sécurité publique

Article 1 : De solliciter de la part de l'Etat, une aide financière au titre de la DETR 2017 à hauteur de 92 048,00 € représentant 80% du montant total de l'opération de la phase 3 de l'extension du système de vidéo-protection. Le montant total de cette opération s'élève à la somme de 115 060,00 € H.T..

Du 22 Février 2017 :

OBJET : Demande de subvention à l'Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 - Opération : Acquisition de chalets pour le Camping Municipal - Programme de développement de l'activité économique et de l'emploi

Article 1 : De solliciter de la part de l'Etat, une aide financière au titre de la DETR 2017 à hauteur de 132 390,80 € représentant 80% du montant total de l'opération d'acquisition de chalets pour le Camping Municipal. Le montant total de cette opération s'élève à la somme de 165 488,50 € H.T..

Du 22 Février 2017 :

OBJET : Demande de subvention à l'Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 - Opération : Agrandissement et rénovation du bâtiment situé 18 rue Arago à Prades - Programmes : Amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics - Restructuration de bâtiments publics – Développement de l'activité économique

Article 1 : De solliciter de la part de l'Etat, une aide financière au titre de la DETR 2017 à hauteur de 129 200,08 € représentant 80% du montant total de l'opération d'agrandissement et rénovation du bâtiment situé 18 rue Arago à Prades. Le montant total de cette opération s'élève à la somme de 161 500,10 € H.T..

Du 22 Février 2017 :

OBJET : Demande de subvention à l'Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 - Opération : Acquisition et Réaménagement de l'Immeuble FELIP 142, Ave Général de GAULLE - Programme de développement de l'activité économique et de l'emploi et opération relative à la Restructuration de Bâtiments Publics.

Article 1 : De solliciter de la part de l'Etat, une aide financière au titre de la DETR 2017 à hauteur de 223.686,68 € représentant 80% du montant total de l'opération Réaménagement de l'Immeuble FELIP 142, Avenue du Général de Gaulle à PRADES.

Le montant total de cette opération s'élève à la somme de 279.608,36€ H.T.

Du 28 Février 2017 :

OBJET : Demande de subvention à l'Etat – Contrat de Ruralité - Opération : Rénovation Thermique de Bâtiments Publics Halle des Sports - Programme Rénovation Thermique de Bâtiments Publics-Mise aux normes Accessibilité Ad'AP

Article 1 : De solliciter de la part de l'Etat, une aide financière au titre du Contrat de Ruralité à hauteur de 191.167,20 € représentant 80% du montant total de l'opération de la Rénovation Thermique de Bâtiments Publics-mise aux normes Accessibilité Ad'AP - Halle des Sports. Le montant total de cette opération s'élève à la somme de 238.959,00€ H.T.

Du 28 Février 2017 :

OBJET : Demande de subvention à l'Etat – Contrat de Ruralité - Opération : Revitalisation Bourg Centre Cheminement doux –Aménagement du cheminement Piéton Pont et Rue MAHOU

Article 1 : De solliciter de la part de l'Etat, une aide financière au titre du Contrat de Ruralité à hauteur de 240.000,00€ représentant 80% du montant total de l'opération de la Revitalisation Bourg Centre - Cheminement doux, Aménagement du cheminement Piéton Pont et Rue MAHOU.

Le montant total de cette opération s'élève à la somme de 300.000,00€ H.T.

Du 02 Mars 2017 :

OBJET : Attribution – MAPA Fourniture et pose habitations légères de loisirs - Entreprise : SARL ABB NEGOCE

Article 1 : Confie la réalisation des prestations de fourniture et pose d'habitations légères de loisirs comme suit :

Entreprise	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Total
SARL ABB NEGOCE	45 754,00 € H.T.	45 754,00 € H.T.	91 508,00 € H.T.
102 Route Nationale 116	54 904,80 € T.T.C.	54 904,80 € T.T.C.	109 809,60 € T.T.C.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 23.

Du 03 Mars 2017 :

OBJET : Convention – Association « Les Jardins de l'Amitié »

Article 1 : de confier par le biais d'une convention la réalisation des travaux sur les espaces verts et la voirie à l'association « Les Jardins de l'Amitié », pour un montant 31 200,00 € (80 journées de travail x 390 €) pour l'année 2017. Les factures seront réglées mensuellement sur la base des travaux effectués dans le mois.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Du 03 Mars 2017 :

OBJET : Attribution – Travaux préparatoires préalables à l'installation de nouvelles habitations légères de loisirs au camping municipal - Entreprise : SARL Jean FEIJOO

Article 1 : Confie la réalisation des travaux préparatoires préalables à l'installation de nouvelles habitations légères de loisirs au camping municipal comme suit :

Entreprise	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Total
SARL Jean FEIJOO 19, allée des Pêcheurs 66 500 CATLLAR	5 326,50 € H.T. 6 391,80 € T.T.C.	3 852,00 € H.T. 4 622,40 € T.T.C.	9 178,50 € H.T. 11 014,20 € T.T.C.

Article 2 : La réalisation des travaux se fera comme suit :

- **Tranche ferme :** réalisation des travaux dès notification de l'offre acceptée.
- **Tranche optionnelle :** réalisation des travaux en 2018 si affermissement par ordre de service dans un délai de 18 mois à compter de la notification de l'offre acceptée.

Chaque tranche fera l'objet d'un procès-verbal de réception des travaux.

Article 3 : Pour chacune des tranches un acompte pourra être demandé suivant l'avancement des travaux. Une facture d'acompte sera alors établie. Le solde du paiement de la prestation sera effectué, les travaux terminés et réceptionnés, sur présentation du décompte définitif ;

Article 4 : Dit que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 23.

Du 16 Mars 2017 :

OBJET : Séance Théâtre du 26 Mars 2017 – fixation des tarifs

Article 1 - Les tarifs applicables à la séance de théâtre du 26 Mars 2017 seront :

- Tarif normal : 8 €
- Enfants Moins de 15 ans : gratuit

Du 16 Mars 2017 :

OBJET : Contrat manifestation théâtrale : 26 Mars 2017

Article 1 - De retenir et de signer le contrat avec la compagnie théâtrale : l'Association « L'Echappée Belle en Scène »

- Le **dimanche 26 Mars 2017** : Le cachet de cette prestation s'élève à 500 € TTC.

Article 2 - Dit que les crédits sont prévus au budget.

Les frais accessoires prévus au contrat seront acquittés par la ville de Prades.